SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2026

Compte-rendu affiché le 6 novembre 2026

Ordre du jour :

1. Chambre Régionale des Comptes - Présentation du rapport thématique Régional – Gouvernance institutionnelle des collectivités territoriales et de leurs groupements
2. Indemnités des élus
3. Majoration du montant des indemnités des élus
4. Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Lotissement de l'Alexandrière - Vente du lot n°56 à Madame BOURDAIS et M COSTE
5. Commune déléguée de Segré – Cession d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie
6. Avant-contrat de vente de terrains avec la société Atelier Skapa
7. Avenant n°2 à la convention tripartite du 25 juin 2025 entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Maine et Loire, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Segréen et la commune pour l'organisation d'activités d'intervention en milieu scolaire (IMS) impliquant un intervenant extérieur pour l'Education Musicale
8. Modification du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance
9. Anjou Bleu Communauté – Rapport d'activité et Comptes Administratifs 2025
10. Formations des agents – Convention avec le CNFPT ou d'autres organismes de formation
11. Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de travaux du réseau de l'éclairage
12. Charte d'engagement du projet Sensibilis'haie
13. Composition des conseils consultatifs
14. Commune déléguée de Châtelais – Convention avec le SIEML pour la sécurisation du réseau basse tension (Sécurisation P04 DOUBLERIE)
15. Admissions en créances éteintes
16. Budget communal – Exercice 2026 – Décision Modificative n°1
17. Budget Maisons de santé – Exercice 2026 – Décision Modificative n°1
18. Budget locaux commerciaux – Exercice 2026 – Décision Modificative n°1
19. Commune déléguée de Segré – Division en volume du Pont Bleu – Acte notarié avec la SCI S § A Investissements

Question diverses

Conseil Municipal du 5 novembre à 20h30

Secrétaire de séance : GUINEHEUX Christophe

Liste des pouvoirs écrits :
Mme BOURDAIS Marie-Paule à M ROULLEAU Sébastien
M MACHARD Christophe à M TROTTIER Stéphane
Mme LECOCQ Angélique à Mme HESNAUX-LAVALADE Michelle

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués votants : 66

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 17 septembre 2026

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
COQUEREAU	Geneviève	1			
CHAUVIN	Bruno	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
BOURDAIS	Marie-Paule		1	1	ROULLEAU Sébastien
GUINEHEUX	Christophe	1			
GATINEAU	Emilie	1			
BESNIER	Michel	1			
PORTA	Claudine	1			
GASTINEAU	Christophe	1			
BOULTOUREAU	Magali	1			
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
LARDEUX	Dominique	1			
BESNIER	Loïc	1			
RONCIN	Joël	1			
DAVID	Nathalie	1			
BELIER	Denis	1			
BOUVET	Jean-Olivier	1			
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVEAU	Carine	1			
GROSBOIS	Marie-Bernadette	1			
PERROIS	Christian	1			
LUET	Jean-Paul	1			
MOREAU	Marie-Isabelle	1			
DE FROMONT	Christine	1			
TROTTIER	Agnès	1			
GUILLAUME	Virginie		1		
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-Andrée	1			
BERTHELOT	Nathalie	1			
BOULLAIS-CHALLIER	Sandrine	1			
DELBARRE	Nicolas	1			
FOLLIARD	Loïc	1			
COLAS	Stéphanie	1			
BIANG NZIE	Patrick	1			
ROULLEAU	Sébastien	1			
MAINFROID	Mary	1			

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
KAYSER	Nicolas	1			
ROUX	Virginie	1			
MAZAN	Sébastien	1			
GROSBOIS	Mélanie	1			
PRINTEMPS	Anne-Gaëlle	1			
VOLARD	Corinne	1			
DE PIMODAN	Louis	1			
RAYE VILLERME	Laura	1			
FIANDRINO-RENOU	Stéphanie	1			
THEBAUD	Solène	1			
COTTIER	Audrey	1			
SOLEIL-LEGAULT	Yann-Maël	1			
TALANDIER	Manon	1			
ALLUSSE	Martin	1			
JACQMIN	Stéphane	1			
TROTTIER	Stéphane	1			
DUSSEAU	Loïc	1			
HESNAUX-LAVALADE	Michelle	1			
MACHARD	Christophe		1	1	TROTTIER Stéphane
MILARET	Sandrine	1			
LECOCQ	Angélique		1	1	LAVALADE HESNAUX Michelle
K'BIDI	Cindy		1		
DE LA SALMONIERE	Raphaël	1			
LORENZI	Mariette	1			
SCHEIDEMANTEL	Marie	1			
HOREAU	Jean-Luc	1			
REVENAZ	Arthur	1			
COMERRE	Blandine	1			
GANNAT	Jean-Eudes	1			
HUCHEDE	Benjamin		1		
		63	6	3	

Point n°1 : Chambre Régionale des Comptes - Présentation du rapport thématique Régionale – Gouvernance institutionnelle des collectivités territoriales et de leurs groupements

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame le Maire indique que, par lettre du 3 juillet 2026, la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a transmis à la commune de Segré-en-Anjou Bleu le rapport thématique régional de synthèse relatif à la gouvernance institutionnelle des collectivités territoriales et de leurs groupements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation officielle du rapport thématique régional de synthèse relatif à la gouvernance institutionnelle des collectivités territoriales et de leurs groupements en région Pays de Loire,

CONSTATE que ce rapport a été communiqué à chacun des membres du conseil municipal et fait l'objet d'une présentation publique, suivie d'un débat, en séance ce jeudi 5 novembre 2026,

DIT QUE la présente délibération sera transmise à la Préfecture ainsi qu'à la Chambre Régionale des Comptes.

Vote du Conseil :

Pour :	**58**	
Abstention :	**8**	**TROTTIER Stéphane, HESNAUX-LAVALADE Michelle, MACHARD Christophe (pouvoir exercé par TROTTIER Stéphane), LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par HESNAUX-LAVALADE Michelle), DE LA SALMONIERE Raphaël, SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur**

Point n°2 : Indemnités des élus

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération n°2026/78 du 21 mai 2026 a fait l'objet d'un recours gracieux de Monsieur le Préfet en date du 22 juillet 2026.

Il apparaît que l'enveloppe maximum allouée au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux ne peut dépasser le montant de 13 359,19 € alors que, dans la délibération sus-mentionnée, le montant était de 15 004,22 €

Aussi, Madame le Maire propose de modifier la délibération n°2026/78 en proposant de modifier les indemnités des élus de la façon suivante :

- 64,67 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour le Maire
- 27,38 % l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour les Adjoints
- 1,46% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour les conseillers municipaux

Les Maires délégués bénéficient d'indemnités de fonction selon la strate démographique de la commune déléguée.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des indemnités à verser au maire, aux adjoints au maire, aux conseillers municipaux et aux maires délégués, conformément au tableau récapitulatif annexé à la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2123-20 à 24, ainsi que l'article L2113-8,

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

DECIDE de fixer les indemnités de fonctions mensuelles de la façon suivante :

- 64,67 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour le Maire
- 27,38 % l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour les Adjoints
- 1,46% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour les conseillers municipaux

DIT que les Maires délégués percevront leurs indemnités selon le barème applicable à la strate démographique de la commune déléguée,

APPROUVE le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération,

DIT que ces indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil :

Pour :	**59**	
Contre :	**1**	**HESNAUX-LAVALADE Michelle**
Abstentions :	**6**	**JACQMIN Stéphane, DUSSEAU Loïc, MILARET Sandrine, DE LA SALMONIERE Raphaël, HOREAU Jean-Luc, GANNAT Jean-Eudes**

Point n°3 : Majoration du montant des indemnités des élus

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Par délibération en date du 5 novembre 2026, le Conseil Municipal a modifié les indemnités de fonctions mensuelles des élus.

Elle informe qu'une majoration des indemnités de fonction peut être accordée aux élus des communes chefs-lieux d'arrondissements

Aussi, considérant que la commune de Segré en Anjou Bleu peut en bénéficier, elle propose au Conseil Municipal d'approuver la majoration du montant des indemnités des élus en tant que Maire et Adjoints au Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2123-22 et R 2123-23,

VU la délibération en date du 5 novembre 2026 fixant le montant des indemnités de fonction mensuelles des élus,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE que les indemnités de fonction du maire et des adjoints au maire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu seront majorées de 20 %, du fait qu'elle est chef-lieu d'arrondissement,

APPROUVE le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil :

Pour :	**54**	
Contre :	**3**	**BOULLAIS-CHALLIER Sandrine, HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par HESNAUX-LAVALADE Michelle),**
Abstention :	**9**	**PORCHER Jean-Luc, PRINTEMPS Anne-Gaëlle, TROTTIER Stéphane, DUSSEAU Loïc, MACHARD Christophe (pouvoir exercé par TROTTIER Stéphane), MILARET Sandrine, DE LA SALMONIERE Raphaël, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur**

Point n°4 : Commune déléguée de Noyant La Gravoyère – Lotissement de l'Alexandrière – Vente du lot n°56 à Madame BOURDAIS et Monsieur COSTE

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 septembre 2019, la commune de Segré-en-Anjou Bleu a approuvé l'acquisition du lotissement de l'Alexandrière sur la commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère comprenant 45 lots viabilisés, l'ensemble des voiries et emprises publiques ainsi que les terrains en réserve foncière à Maine-et-Loire Habitat

Il précise également que, par délibération en date du 17 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire, ou un Adjoint, à signer tout avant-contrat de vente concernant les terrains situés au sein de ce lotissement.

Il informe, à cet effet, qu'une promesse de vente a ainsi été signée le 23 septembre 2026 entre la commune et Monsieur COSTE Marvin et Madame BOURDAIS Océane pour le lot n°56 d'une superficie de 434 m², sis lotissement de l'Alexandrière (commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère).

Monsieur l'Adjoint au Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter la vente de ce terrain, au profit de Monsieur COSTE Marvin et Madame BOURDAIS Océane, au prix de 32 550 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des domaines en date du 3 septembre 2021,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2025/12 du 30 janvier 2025 modifiant le prix des lots de ce lotissement,

APPROUVE la vente du lot n°56 d'une superficie de 434 m², sis lotissement de l'Alexandrière, sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère (49520 Segré-en-Anjou Bleu), au profit de Monsieur COSTE Marvin et Madame BOURDAIS Océane, au prix de 32 550 euros TTC,

DIT que les frais d'acte notarié liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez Anjou Bleu Notaires à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	**64**	
Abstention :	**2**	**HESNAUX-LAVALADE Michelle, LECOCQ Angélique (pouvoir exercé par HESNAUX-LAVALADE Michelle)**

Point n°5 : Commune déléguée de Segré – Cession d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que, par délibération en date du 2 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la licence IV appartenant à Monsieur LEPRETRE Arnaud, suite à la cession de l'activité du bar l'Escale, au prix de 7 000 euros.

Des porteurs de projet, Monsieur et Madame BOUILLE Vincent et Gaëlle, se sont manifestés en vue d'acheter cette licence dans le cadre de la création d'un complexe de loisirs sur la commune déléguée de Sainte-Gemmes d'Andigné.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la vente de cette licence IV à Monsieur et Madame BOUILLE Vincent et Gaëlle,

Madame COQUEREAU Geneviève, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la cession de la licence de débit de boissons de 4ème catégorie à Monsieur et Madame BOUILLE Vincent et Gaëlle, pour un montant de 7 000 euros net vendeur, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez Anjou Bleu Notaires, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : **Unanimité (65)**

Point n°6 : Avant-contrat de vente de terrains avec la société Atelier Skapa

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle la commune est propriétaire de parcelles de terrains rue du Pinelier sur la commune déléguée de Segré.

Il explique que, dans ce cadre, la société ATELIER SKAPA, basée à Angers, a pris contact avec la commune pour l'acquisition de ces parcelles de terrains en vue d'y construire quatre logements T4 de plain-pied de 95 m²

La société ATELIER SKAPA a ainsi formulé une offre d'acquisition des parcelles cadastrées à Segré section AL n° 457, 458, 459 et 460, pour une superficie totale de 1 971 m² au prix de 60 000 €. Une partie de la parcelle AL 459 (environ 50 m²) sera conservée par la commune pour permettre l'accès à l'annexe 3 de la mairie accueillant les services techniques (parcelle AL 427).

Afin de permettre au projet d'être finalisé, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un avant-contrat de vente avec la société ATELIER SKAPA dont la réitération par acte authentique aura lieu au cours de l'année 2027 et sous réserve de l'avis des Domaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme et Habitat en date du 21 septembre 2026,

AUTORISE Madame le Maire ou un Adjoint à signer un avant-contrat de vente relatif aux parcelles cadastrées à Segré section AL n° 457, 458, 459 et 460, pour une superficie totale de 1 971 m² au prix de 60 000 €, chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

PRECISE que la signature de l'acte de vente définitif fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal, et sera conditionnée à l'avis des Domaines.

Vote du Conseil :
Pour : 63
Abstentions : 3 DUSSEAU Loïc, DE LA SALMONIERE Raphaël, SCHEIDEMANTEL Marie

Point n°7 : Avenant n°2 à la convention tripartite du 25 juin 2025 entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Maine et Loire, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Segréen et la commune pour l'organisation d'activités d'intervention en milieu scolaire (IMS) impliquant un intervenant extérieur pour l'Education Musicale

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer un nouvel avenant à la convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine et Loire et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Segréen pour l'organisation d'activités musicales sur le temps scolaire.

Cet avenant intervient dans le cadre des découvertes musicales proposées par la collectivité aux écoles publiques et privées de la commune en partenariat avec l'école de musique avec la possibilité de proposer des projets propres à chaque école ou un projet proposé par l'école de musique.

Cet avenant précise les écoles et classes concernées par les IMS pour l'éducation musicale à partir du 1er septembre 2026 pour l'année scolaire 2026/2027.

Cet avenant précise également l'intervention de Monsieur David Tellier pour ces IMS, à hauteur de 8 heures dans chaque école selon le planning prédéfini.

Aussi, Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil d'approuver la signature de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine et Loire et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Segréen pour l'organisation d'activités musicales sur le temps scolaire dans le cadre des découvertes musicales, au sein des écoles publiques et privées de la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant conclu pour la période du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :
Pour : 65
Abstention : 1 GANNAT Jean-Eudes

Point n°8 : Modification du règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance.

Elle propose au Conseil Municipal d'approuver ce règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :
Pour : 63
Abstentions : 3 HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur, GANNAT Jean-Eudes

Point n°9 : Anjou Bleu Communauté – Rapport d'activité et Comptes Administratifs 2025

Présentation : Christophe GUINEHEUX

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil municipal que le Président d'Anjou Bleu Communauté a transmis le rapport d'activité ainsi que les comptes administratifs 2025 de la Communauté de Communes, pour qu'ils soient communiqués au Conseil municipal en séance publique, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces documents, qui ont été transmis en même temps que la convocation à la présente séance, vous sont présentés ici.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

PREND acte de la réception du rapport d'activités et des comptes administratifs 2025 de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté.

Vote du Conseil :
Pour : 65
Abstention : 1 REVENAZ Arthur

Point n°10 : Formation des agents – Convention avec le CNFPT ou d'autres organismes de formation

Présentation : Emilie GATINEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose que certaines formations dispensées par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) sont payantes et doivent faire l'objet d'une convention.

Certaines formations ne peuvent être dispensées par le CNFPT et, dans ce cas, la commune doit faire appel à d'autres organismes de formation.

Madame l'Adjointe au Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser la signature de conventions de formations payantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

ACCEPTE que les agents de la commune suivent des formations payantes organisées par le CNFPT ainsi que des formations dispensées par d'autres organismes de formation quand elles sont nécessaires à la bonne marche du service,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de formation ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil :
Pour : 65
Abstention : 1 HOREAU Jean-Luc

Point n°11 : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de travaux du réseau de l'éclairage

Présentation : Christophe GASTINEAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réparation du réseau de l'éclairage public sur la Commune de Segré en Anjou Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'article L 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu les demandes d'opération de réparation du réseau d'éclairage public formulées par la commune de Segré en Anjou Bleu au service maintenance éclairage public du SIEML,

DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

OPERATION	COMMUNE DELEGUEE	Montant travaux € net de taxe	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP014-25-54	Aviré	**209.58 €**	75%	**157.19 €**
EP014-26-57	Aviré	**215.71 €**	75%	**161.78 €**
EP037-25-70	Bourg d'Iré	**152.16 €**	75%	**114.12 €**
EP037-26-72	Bourg d'Iré	**173.11 €**	75%	**129.83 €**
EP077-25-74	Chapelle-sur-Oudon	**460.43 €**	75%	**345.32 €**
EP077-26-76	Chapelle-sur-Oudon	**226.56 €**	75%	**169.92 €**
EP077-26-77	Chapelle-sur-Oudon	**213.04 €**	75%	**159.78 €**
EP077-26-78	Chapelle-sur-Oudon	**402.85 €**	75%	**302.14 €**
EP077-26-81	Chapelle-sur-Oudon	**164.02 €**	75%	**123.02 €**
EP081-25-106	Châtelais	**463.55 €**	75%	**347.66 €**
EP081-26-107	Châtelais	**154.58 €**	75%	**115.94 €**
EP-081-26-110	Châtelais	**70.26 €**	75%	**52.70 €**
EP136-26-36	Ferrière-de-Flée	**154.58 €**	75%	**115.94 €**
EP136-26-38	Ferrière-de-Flée	**355.18 €**	75%	**266.39 €**
EP184-25-61	Louvaines	**152.16 €**	75%	**114.12 €**
EP184-26-63	Louvaines	**136.43 €**	75%	**102.32 €**
EP208-26-30	Montguillon	**128.71 €**	75%	**96.53 €**
EP229-25-278	Noyant La Gravoyère	**200.46 €**	75%	**150.35 €**
EP229-26-280	Noyant La Gravoyère	**686.34 €**	75%	**514.76€**
EP229-26-281	Noyant La Gravoyère	**329.94 €**	75%	**247.46 €**
EP229-26-285	Noyant La Gravoyère	**707.15 €**	75%	**530.36 €**
EP233-25-162	Nyoiseau	**586.74 €**	75%	**440.06 €**
EP233-26-167	Nyoiseau	**227.75 €**	75%	**170.81 €**
EP233-26-172	Nyoiseau	**349.96 €**	75%	**262.47 €**
EP233-26-173	Nyoiseau	**113.17 €**	75%	**84.88 €**

OPERATION	COMMUNE DELEGUEE	Montant travaux € net de taxe	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP277-26-134	Ste-Gemmes-d'Andigné	**113.17 €**	75%	**84.88 €**
EP277-26-135	Ste-Gemmes-d'Andigné	**240.46 €**	75%	**180.35 €**
EP277-26-138	Ste-Gemmes-d'Andigné	**113.17 €**	75%	**84.88 €**
EP305-26-111	St-Martin-du-Bois	**800.39 €**	75%	**600.29 €**
EP305-26-114	St-Martin-du-Bois	**245.68 €**	75%	**184.26 €**
EP305-26-117	St-Martin-du-Bois	**388.39 €**	75%	**291.29 €**
EP305-26-118	St-Martin-du-Bois	**213.04 €**	75%	**159.78 €**
EP319-25-46	St-Sauveur-de-Flée	**390.65 €**	75%	**292.99 €**
EP319-26-47	St-Sauveur-de-Flée	**441.25 €**	75%	**330.94 €**
EP319-26-48	St-Sauveur-de-Flée	**455.51 €**	75%	**341.63 €**
EP319-26-49	St-Sauveur-de-Flée	**758.15 €**	75%	**568.61 €**

Pour un montant total des opérations de travaux de **8 395.75€ net de taxe** à verser au SIEML.

DIT que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (66)

Point n°12 : Charte d'engagement du projet Sensibilis'haie

Présentation : Magali BOULTOUREAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal la charte d'engagement du projet Sensibilis'haie proposée par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Pour impliquer les territoires et poursuivre l'action en faveur de l'environnement des Fédérations des Chasseurs ou des associations de chasse, la Fédération Nationale des Chasseurs porte le projet Sensibils'haie, cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité. Ce projet est adressé aux communes rurales de tout le territoire métropolitain.

En échange d'un engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie, la Fédération Nationale des Chasseurs fournira des kits de plantation, prêts à l'emploi aux communes, dans le but d'implanter une haie d'arbres variés.

Le projet Sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie. Un guide pédagogique et méthodologique, présentant l'intérêt d'implanter des haies, les moyens de s'engager et la bonne façon de gérer les linéaires sur son territoire, seront distribués aux communes partenaires.

Cette démarche est ainsi un moyen d'aller plus loin et de donner de nouveaux outils aux territoires engagés.

Aussi, Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette charte d'engagement du projet Sensibilis'haie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la charte d'engagement du projet Sensibilis'haie proposée par la Fédération Nationale des Chasseurs,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer la charte d'engagement, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (66)

Point n°13 : Composition des conseils consultatifs

Présentation : Pierre ROCHEPEAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 17 septembre 2026, il a approuvé la charte des conseils consultatifs prévoyant la mise en place d'un conseil consultatif dans chaque commune déléguée, sauf celle de Segré pour laquelle seront institués des conseils de quartiers.

Considérant que chaque commune déléguée a pu proposer une liste de personnes parrainées, de personnes volontaires et de personnes tirées au sort, conformément à la charte et son annexe, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la composition des conseils consultatifs et des conseils de quartier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2143-2,

VU la charte des conseils consultatifs approuvée par le Conseil Municipal en date du 17 septembre 2026,

APPROUVE la composition des conseils consultatifs et des conseils de quartier définis dans la charte selon les tableaux ci-dessous :

AVIRE

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	GASTINEAU	Christophe
	GROSBOIS	Mélanie
Collège des habitants parrainés	POUTIER	Evelyne
	JOULAIN	Michel
	TERRIEN	Maud
	ROUSSE	Fabien
	BODEREAU	Marie-Marthe
	ROUART	Sabine
Collège des habitants volontaires	CORABOEUF	Landry
	LAFONT	Marianne
	MARTIN	Jean-François
	QUITTET	Anne-Sophie
Collège des habitants tirés au sort	BERTHELOT	Régine
	CHUDEAU	Alexandre
	MANDER	Tatia

LE BOURG D'IRE

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	BOULTOUREAU	Magali
	PORTA	Claudine
	COLAS	Stéphanie
	MILARET	Sandrine
Collège des habitants parrainés	CADEAU	Jean-Pierre
	OGER	Daniel
	GOHIER	Fabien
	GILLIER	Michel
	GAUTELIER	Line
	GASTINEAU	Frédéric
	GILLIER	Jean-François
	RENAULT	Stéphane
	GOHIER	Pierre
	ROCHER	Emilie
	JOLY	Alexis
	BEAUMONT	Anthony
	BONNET	Alain
	DUCROS	David
Collège des habitants volontaires	FREMY	Benoît
	BAUDRY	Brigitte
	TAILLEBOIS	Amandine
	TUSSAUD	Séverine
Collège des habitants tirés au sort	GUERIN	Rémi
	VOISINE	Lilio

LA CHAPELLE SUR OUDON

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	GRANIER	Jean-Claude
	DE PIMODAN	Louis
Collège des habitants parrainés	BOURLOTON	Claire
	DROVILLAUX-GREFFIER	Sylvie
	BOIVIN	Aurélie
	LEMER	Vincent
	BURON	Patrick
	LEUSIE	Marc
	LEGUIL	Hervé
	LEGOUX	Frédéric
Collège des habitants volontaires	ROCHEFORT	Odon
	ARCARIS	Alexandre
	HERONDEAU	Sylvain
Collège des habitants tirés au sort	TROUILLEAU	Tanguy
	JAMET	Stéphane

	NICOLE	Cléa
	MAUSSION	Catherine

CHATELAIS

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	HEULIN	Pierre Marie
	DOUET	Marie-Andrée
	COTTIER	Audrey
	SCHEIDEMANTEL	Marie
Collège des habitants parrainés	BOCAGE	Elisabeth
	HARMEL	Xavier
	GUILLET	Patrick
	RUAU	Manuela
Collège des habitants volontaires	DE TARRAGON	Elie
	GEORGES	Marc
	GATINEAU	André
	VIOT	Jacques
Collège des habitants tirés au sort	DERSOIR	Claude
	PAILLART	Philippe
	HERBERT	Stéphane

LA FERRIERE DE FLEE

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	CHAUVEAU	Olivier
	PERROIS	Christian
	DE FROMONT	Christine
	HESNAUX-LAVALADE	Michelle
Collège des habitants parrainés	FLEURIE	Annette
	BOUTEILLER	Thomas
	GRENET	Mathilde
	TROTTIER	Jean-Pierre
Collège des habitants volontaires	BELLANGER	Jean-Luc
	LAMBERT	Yanis
Collège des habitants tirés au sort	CHEVALLIER	Philippe
	GOHIER	Matthieu

L'HOTELLERIE DE FLEE

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	ROCHEPEAU	Pierre
	GROSBOIS	Marie Bernadette
	TAILLANDIER	Manon
	TROTTIER	Stéphane
Collège des habitants parrainés	MORICEAU	Brigitte

	LERIDON	René
	COLAISSEAU	Christine
	RICHARD	Damien
	BOUE	Jean-Claude
	GUENOT	Stéphanie
Collège des habitants volontaires	JAMEU	Nicolas
	TROTTIER	Marie Annick
	COURTIN	Hélène
Collège des habitants tirés au sort	RICHARD	Raphaël
	POITEVIN	Franck
	GANDON ep GROSBOIS	Claudine

LOUVAINES

	NOM	**PRENOM**
Conseillers municipaux	LARDEUX	Dominique
	RAYE-VILLERME	Laura
	BERTHELOT-WALLET	Nathalie
	SOLEIL-LEGAULT	Yann-Maël
	DUSSEAU	Loïc
Collège des habitants parrainés	CHARTIER-ESNAULT	Manuela
	DE LA FERTE	Thierry
	BANNIER	Simon
	PLACAIS	Jean-Charles
	GARNIER	Frédéric
	DE LA SELLE	Noémie
	FRIBAULT	Adrien
Collège des habitants volontaires	LARDEUX-BOUCAULT	Marie-Agnès
	WULLENS	Fabien
	DALIBARD	Camille
Collège des habitants tirés au sort	ROUSSEAU	Pierre
	LANDAIS	Jean-Marc

MARANS

	NOM	**PRENOM**
Conseillers municipaux	BESNIER	Loïc
	MAINFROID	Mary
	MAZAN	Sébastien
	K'BIDI	Cindy
Collège des habitants parrainés	GUILLEUX	Janine
	BOUE	Julie
	CHARTIER	Prescillia
	CORDIER	Jean-Pierre
	GOUDET-LEROY	Tonino
	GILLOIS	Marie-Anne

Collège des habitants volontaires	CHARPENTIER	Kévin
	VINCONNEAU	Delphine
	HESNAUX	Julien
	NAUD	Damien
Collège des habitants tirés au sort	LAILLER	Clothilde
	PRODHOMME	Kévin
	GAUDIN	Charly

MONTGUILLON

	NOM	**PRENOM**
Conseillers municipaux	BIANG NZIE	Patrick
	GANNAT	Jean-Eudes
	RONCIN	Joël
Collège des habitants parrainés	MOULLIÈRE	Sandrine
	CHAUVIN	Josiane
	QUELEN	Mickaël
	MEZIÈRE	Charlotte
	THOMAS	Aymeric
	CHAPELLE	Sébastien
Collège des habitants volontaires	GOHIER	Laurent
	DE ROQUEFEUIL	Guillaume
	VILLECHANGE	Florine
Collège des habitants tirés au sort		

NOYANT LA GRAVOYERE

	NOM	**PRENOM**
Conseillers municipaux	DAVID	NATHALIE
	BESNIER	MICHEL
	ROUX	VIRGINIE
	LUET	JEAN-PAUL
	GUILLAUME-BOULEAU	VIRGINIE
Collège des habitants parrainés	LE FEIVRE	OMBELINE
	JANNAULT	SEBASTIEN
	RICHARD	AURELIEN
	BRUAND	MARTINE
	BELLANGER	CONSTANT
	LAMARCHE	GEORGES
	ANNONIER	CLAUDE
	CHEVALIER	CHRISTINE
	CHEVRIER	PIERRE-YVES
Collège des habitants volontaires	FOURNIER	JEAN -BERNARD
	BINTEIN	ANNE
	JONCHERAY	MATTHIEU
	SAUVAGE	VERONIQUE
	TRAN	PIERRE

Collège des habitants tirés au sort	LEGEAY	KLOË
	BESNARD	ANDREE

NYOISEAU

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	BELIER	Denis
	FOLLIARD	Loïc
	MOREAU	Marie-Isabelle
	LORENZI	Mariette
	HOAREAU	Jean-Luc
	HUCHEDE	Benjamin
Collège des habitants parrainés	PRAIZELIN	Nicolas
	SIMONET	Laurence
	CHAILLOU	Stéphanie
	BROCHARD	Alexis
	GUERMOND	Philippe
	BUCHER	Marie-Madeleine
	PELLIER	Nicolas
Collège des habitants volontaires	SILVA	Manon
	DOINEAU	Philippe
	TAUGOURDEAU	Manon
Collège des habitants tirés au sort	ROY	Mickaël
	CICHON	Julius
	BURON	Anne-Marie

STE GEMMES D'ANDIGNE

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	BOUVET	Jean-Olivier
	PRINTEMPS	Anne-Gaëlle
	BOULLAIS	Sandrine
	ALUSSE	Martin
	PORCHER	Jean-Luc
	DE LA SALMONIERE	Raphaël
	COMERRE	Blandine
Collège des habitants parrainés	LECLERC	Denis
	GUEMAS	David
	LALLEMANT	Anne-Laure
	BELLANGER	Patrice
Collège des habitants volontaires	LERICHE	Dominique
	MÉNARD	Sophie Virginie
	LAMBERT	Frédéric
Collège des habitants tirés au sort	THOMY	Mickaël

ST MARTIN DU BOIS

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	CHERE	Nicolas
	VOLARD	Corinne
	KAYSER	Nicolas
	LECOQ	Angélique
	REVENAZ	Arthur
Collège des habitants parrainés	LAIZE	René
	CAMPAS	Richard
	CHAUVIN	Nicole
	ELEOUET	Arnaud
	PELTIER	Nicolas
	PELUAU	Stéphane
	BOURGEAIS	Odile
	MALINGE	Monique
	VACHER	Julien
	VIGNAIS	Magali
Collège des habitants volontaires	PLACAIS	Michel
	PAILLARD	Rachel
	TUCOULET	Jean-Michel
Collège des habitants tirés au sort	GUYONVARCH	Elodie
	LECLERC	Vincent

ST SAUVEUR DE FLEE

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	BOURDAIS	Marie-Paule
	ROULLEAU	Sébastien
	THEBAUD	Solène
Collège des habitants parrainés	ABLIN	Julien
	COTTIER	Guillaume
	ROCHARD	Nicolas
	GIBOIRE	Frédéric
Collège des habitants volontaires	RAITIERE	Emilie
	GAUVAIN	Eva
	DE VITTON	Emmanuel
Collège des habitants tirés au sort	PICHARD	Marie-Pierre
	TOUEILLE	Guy

SEGRE – QUARTIER NORD-OUEST

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	GUINEHEUX	Christophe
	MACHARD	Christophe
Collège des habitants parrainés	DUVAL	François
	JOANNA-PENOT	Marion

	ROINE	Arnaud
	ROBERT	Gilles
Collège des habitants volontaires	HERPOUX	Manuela
	GASNIER	Monique
	LAMBERT	Arnaud
Collège des habitants tirés au sort	HAMARD	Didier
	BOUTEILLER	Camille

SEGRE – QUARTIER NORD-EST

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	TROTTIER	Agnès
	JACQMIN	Stéphane
Collège des habitants parrainés	FREULON	Valérie
	DUVAL	Annick
	LARDEUX	Christian
	DELOBEL	Thomas
Collège des habitants volontaires	BEGUE	Anne-Claire
	FOUCHER	Benoît
	MALABEUX	Arnaud
Collège des habitants tirés au sort	ESNAULT	Colette
	BURON	Régis

SEGRE – QUARTIER SUD

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	DELBARRE	Nicolas
	FIANDRINO-RENOU	Stéphanie
Collège des habitants parrainés	DENEUX	Anita
	PERRAULT	Alexandre
	LEGRAS	Stéphanie
	FRETIGNE	Sylvie
Collège des habitants volontaires	DESOEUVRES	Marie
	LAMBERT	Frédéric
	ESNAULT	Jean
Collège des habitants tirés au sort	GASTINEAU	Valérie
	CLEMENT	Bernard

SEGRE – QUARTIER CENTRE

	NOM	PRENOM
Conseillers municipaux	CHAUVEAU	Carine
	CHAUVIN	Bruno
Collège des habitants parrainés	MORILLON	Nicolas
	LOOS	Marie
	PASQUIET	Sylvain

	SALMON	Régine
Collège des habitants volontaires	ANDRE	Marie-Jeanne
	AUVINET	Ludovic
	ESTUPINA	Maryline
Collège des habitants tirés au sort	JOURNIAC	Léon
	RICHOMME	Bénédicte

SEGRE – QUARTIER EST

	NOM	**PRENOM**
Conseillers municipaux	ROMANN	Colette
	GATINEAU	Emilie
Collège des habitants parrainés	GAZON	Benoît
	LEFORT	Colette
	ALBERT	Sébastien
	RABIN	Anne-Sophie
	RENAULT	Bruno
Collège des habitants volontaires	LEME	Mathilde
	KRIDIDE	Katia
	LEVEQUE	Didier
Collège des habitants tirés au sort	BOMPAS	Satine

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à faire signer cette charte à l'ensemble des membres des conseils consultatifs, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :
Pour : 61
Contre : 2 MILARET Sandrine, DE LA SALMONIERE Raphaël
Abstentions : 3 SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur

Point n°14 : Commune déléguée de Châtelais – Convention avec le SIEML pour la sécurisation du réseau basse tension (sécurisation P04 DOUBLERIE)

Présentation : Loïc BESNIER

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) envisage de réaliser des travaux intitulés « Sécurisation P04 DOUBLERIE » sur le territoire de la commune déléguée de Châtelais.

Ces travaux nécessitent de créer 77 mètres de réseau électrique aux lieux-dits « Le Petit Pré » et de « La Petite Chesnaie », au niveau des parcelles cadastrées section B n° 729 et 703 appartenant au domaine privé de la commune.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de servitude à passer avec le SIEML pour les travaux de sécurisation P04 DOUBLERIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de servitude à passer avec le SIEML pour le renforcement du réseau basse tension sur les parcelles cadastrées section B n°703 et 729 appartenant au domaine privé de la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (66)

Point n°15 : Admissions en créances éteintes

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que le comptable ne peut pas mettre en recouvrement des titres émis par la commune et nous a donc transmis une demande d'admission en en créances éteintes.

Elle explique que les demandes d'admission en créances éteintes correspondent à une décision ou ordonnance d'un juge, soit dans le cadre d'un rétablissement personnel, soit pour un artisan ou entreprise, une liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif. Cette décision efface les dettes et empêche tout recouvrement ultérieur même si le redevable revenait à une situation le permettant.

Les demandes d'admission en non-valeurs résultent de l'échec des poursuites du comptable du fait que les redevables sont insolvables ou introuvables malgré les recherches. Cependant, l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

La liste présentée par le comptable est la suivante :

N° liste Service Gestion Comptable	Montants présentés	Montants refusés	Montants acceptés	
			Budget communal	
			Admissions non valeur	Admissions créances éteintes
150120086048	58.80 €			58.80 €
total	58.80 €			58.80 €
			58.80 €	

La répartition par objet des sommes acceptées est la suivante :

nombre de titres = 1	montant
scol enfance jeunesse	58.80 €
total	58.80 €

Aussi, Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces admissions en créances éteintes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes des titres susvisés pour un montant total de 58.80 €,

AUTORISE Madame le Maire, ou son Représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

DIT que la dépense sera mandatée au c/6542 du budget communal.

Vote du Conseil :
Pour : 65
Abstention : 1 REVENAZ Arthur

Point n°16 : Budget communal – Exercice 2026 – Décision Modificative n°1

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil la décision modificative n° 1 à apporter au budget communal, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Cette décision modificative n° 1 (DM1) s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2026	DM 1	total budget 2026
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	31 919 425,65 €	-8 000,00 €	31 911 425,65 €
011	Charges à caractère général	5 973 375,00 €	220 000,00 €	6 193 375,00 €
012	Charges de personnel	10 900 000,00 €	-100 000,00 €	10 800 000,00 €
014	Atténuation de produits	150 000,00 €	-110 000,00 €	40 000,00 €
65	Charges de gestion courante	3 171 100,00 €	-18 000,00 €	3 153 100,00 €
66	Charges financières	290 000,00 €		290 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	100 000,00 €		100 000,00 €
68	Dotations aux provisions	20 000,00 €		20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	9 314 950,65 €		9 314 950,65 €
042	Ecritures budgétaires entre section	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	31 919 425,65 €	-8 000,00 €	31 911 425,65 €
013	Atténuation de charges	250 000,00 €		250 000,00 €
70	Produits des services	2 618 800,00 €		2 618 800,00 €
73	Impôts et taxes	14 047 000,00 €	31 000,00 €	14 078 000,00 €
74	Dotations, subventions	6 749 500,00 €	-39 000,00 €	6 710 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	567 000,00 €		567 000,00 €
77	Produits exceptionnels	100 000,00 €		100 000,00 €
78	Reprises sur provisions	20 000,00 €		20 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	30 000,00 €		30 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	7 537 125,65 €		7 537 125,65 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2026	DM 1	total budget 2026
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	23 076 879,49 €	2 157 000,00 €	25 233 879,49 €
10	Dotations fonds divers	10 000,00 €		10 000,00 €
16	Emprunts et dettes	2 205 000,00 €		2 205 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	134 600,00 €	92 000,00 €	226 600,00 €
204	Subventions équip versées	1 234 000,00 €	-209 000,00 €	1 025 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 234 260,00 €	610 400,00 €	1 844 660,00 €
23	Immobilisations en cours	7 707 200,00 €	1 925 000,00 €	9 632 200,00 €
27	Immobilisations financières	6 373 390,65 €	-261 400,00 €	6 111 990,65 €
040	Opérations ordre entre section	30 000,00 €		30 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	500 000,00 €		500 000,00 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	3 648 428,84 €		3 648 428,84 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	23 076 879,49 €	2 157 000,00 €	25 233 879,49 €
10	Dotations fonds divers	7 525 928,84 €		7 525 928,84 €
13	Subventions investissement	2 731 000,00 €		2 731 000,00 €
16	Emprunts et dettes	500 000,00 €		500 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	9 314 950,65 €		9 314 950,65 €
024	Produits de cessions	505 000,00 €	2 157 000,00 €	2 662 000,00 €
040	Opération ordre entre section	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
041	Opérations ordre à l'intérieur section	500 000,00 €		500 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 21 mai 2026,

VU le budget primitif communal adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 février 2026,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget Communal,

DIT que les inscriptions sont celles figurant sur le tableau ci-dessus,

AUTORISE le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Vote du Conseil :
Pour : 63
Abstentions : 3 SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, REVENAZ Arthur

Point n°17 : Budget Maisons de santé – Exercice 2026 – Décision Modificative n°1

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil la décision modificative n° 1 à apporter au budget Maisons de Santé, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Cette décision modificative n° 1 (DM1) s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2026	DM 1	total budget 2026
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	680 000,00 €	0,00 €	680 000,00 €
011	Charges à caractère général	45 500,00 €		45 500,00 €
65	Charges de gestion courante	5 000,00 €		5 000,00 €
66	Charges financières	50 000,00 €		50 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 520,53 €		5 520,53 €
023	Virement à la section d'investissement	342 979,47 €		342 979,47 €
042	Ecritures budgétaires entre section	231 000,00 €		231 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	680 000,00 €	0,00 €	680 000,00 €
70	Produits des services	23 000,00 €		23 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	521 000,00 €		521 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €		5 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	131 000,00 €		131 000,00 €

	INVESTISSEMENT -	BP 2026	DM 1	total budget 2026
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	765 547,33 €	150 000,00 €	915 547,33 €
16	Emprunts et dettes	166 000,00 €		166 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		50 000,00 €	50 000,00 €
23	Immobilisations en cours	125 000,00 €	100 000,00 €	225 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	131 000,00 €		131 000,00 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	343 547,33 €		343 547,33 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	765 547,33 €	150 000,00 €	915 547,33 €
10	Dotations fonds divers	66 567,86 €		66 567,86 €
16	Emprunts et dettes	125 000,00 €	150 000,00 €	275 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	342 979,47 €		342 979,47 €
040	Opération ordre entre section	231 000,00 €		231 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 21 mai 2026,

VU le budget primitif Maisons de Santé adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 février 2026,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget Maisons de Santé,

DIT que les inscriptions sont celles figurant sur le tableau ci-dessus,

AUTORISE le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Vote du Conseil :

Pour :	**61**	
Contre :	**2**	**REVENAZ Arthur, GANNAT Jean-Eudes**
Abstentions :	**3**	**SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc, COMERRE Blandine**

Point n°18 : Budget locaux commerciaux – Exercice 2026 – Décision Modificative n°1

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente aux membres du Conseil la décision modificative n° 1 à apporter au budget Locaux Commerciaux, et précise que, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces crédits sont votés par chapitre.

Cette décision modificative n° 1 (DM1) s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT -	BP 2026	DM 1	total budget 2026
	FONCTIONNEMENT - DEPENSES	231 500,00 €	0,00 €	231 500,00 €
011	Charges à caractère général	43 000,00 €		43 000,00 €
65	Charges de gestion courante	10 000,00 €		10 000,00 €
66	Charges financières	500,00 €		500,00 €
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €		15 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	143 000,00 €		143 000,00 €
042	Ecritures budgétaires entre section	20 000,00 €		20 000,00 €
	FONCTIONNEMENT - RECETTES	231 500,00 €	0,00 €	231 500,00 €
70	Produits des services	6 500,00 €		6 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	53 000,00 €		53 000,00 €
77	Produits exceptionnels	13 908,06 €		13 908,06 €
042	Ecritures budgétaires entre section	4 000,00 €		4 000,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	154 091,94 €		154 091,94 €

	INVESTISSEMENT	BP 2026	DM 1	total budget 2026
	INVESTISSEMENT - DEPENSES	173 205,98 €	0,00 €	173 205,98 €
16	Emprunts et dettes	6 000,00 €		6 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		80 000,00 €	80 000,00 €
23	Immobilisations en cours	160 200,00 €	-80 000,00 €	80 200,00 €
040	Opérations ordre entre section	4 000,00 €		4 000,00 €
001	Solde d'exécution investissement reporté	3 005,98 €		3 005,98 €
	INVESTISSEMENT - RECETTES	173 205,98 €	0,00 €	173 205,98 €
10	Dotations fonds divers	10 205,98 €		10 205,98 €
021	Virement de la section de fonctionnement	143 000,00 €		143 000,00 €
040	Opérations ordre entre section	20 000,00 €		20 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier approuvé lors de la séance du 21 mai 2026,

VU le budget primitif locaux commerciaux adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 février 2026,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget Locaux Commerciaux,

DIT que les inscriptions sont celles figurant sur le tableau ci-dessus,

AUTORISE le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Vote du Conseil :
Pour : 64
Abstentions : 2 SCHEIDEMANTEL Marie, HOREAU Jean-Luc

Point n°19 : Commune déléguée de Segré – Division en volume du Pont Bleu – Acte notarié avec la SCI S § A Investissements

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame le Maire délégué rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025 approuvant l'échange de terrains entre la commune et la société SCI S & A Investissements représentée par Monsieur Sylvain DAUFFY afin de régulariser la situation cadastrale liée à l'implantation du pylône du Pont Bleu, rue de Maingué à Segré.

Les terrains échangés étant surplombés par le Pont Bleu (ancien pont ferroviaire), une division en volume a été réalisée par le géomètre Monsieur Vincent Guihaire. Cette division en volume nécessitant la rédaction d'un acte notarié spécifique, il convient donc de prendre une délibération complémentaire à la délibération du 18 décembre 2025.

Aussi, Madame le Maire délégué propose au Conseil Municipal d'approuver cet acte complémentaire pour la division en volume du Pont Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la division en volume du Pont Bleu dans le cadre de l'échange de terrains entre la commune et la société SCI S & A Investissements représentée par Monsieur Sylvain DAUFFY,

CONFIRME qu'à la suite de la création des lots de volume sur la parcelle cadastrée AD n°972, les lots de volume 1, 2 et 4 seront cédés par la commune à la SCI S&A Investissement, et le lot de volume 3 restera la propriété de la commune SEGRE EN ANJOU BLEU. Comme visé dans la délibération du 18 décembre 2025, la SCI S&A Investissement cèdera en contre partie à la commune de SEGRE EN ANJOU BLEU, la parcelle AC n°820,

DIT que les frais d'actes seront répartis à parts égales entre les deux parties,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (66)

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

N°	OBJET
2026-323	**Objet** : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DAMAR
2026-327	**Objet** : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Mise à disposition de la salle du conseil à la Chapelle sur Oudon au profit de l'association Familles Rurales de la Chapelle sur Oudon **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de la salle du Conseil située à la Mairie 1 place Saint Martin, sur la commune déléguée de la Chapelle sur Oudon, au profit de l'association Familles Rurales. Cette mise à disposition, à titre gratuit, est conclue à compter du 1er septembre 2026, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.
2026-336	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Convention d'achat EDF OA d'électricité produite par la centrale photovoltaïque de « Halle de Segré » **Conditions** : approbation de la convention d'achat de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque "Halle de Segré » située au 16 Rue du Docteur Paul Chevalier, commune déléguée de Segré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu ayant pour modalités : -Contrat n°BTA1431936 -achat de l'énergie produite plafonnée à 143616 kWh à 11.320 c€/kWh HT (puis 5 c€/Kwh HT). La convention est entrée en application le 27 mai 2026 pour une durée de 20 ans.
2026-350	**Objet** : Accord-cadre à bons de commande – Fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant la Gravoyère et Segré – Lot n°13 : pains et autres – Pôle centre – Avenant de transfert – Avenant n°1 **Conditions :** approbation de l'avenant n°1 de transfert à intervenir avec la Société LES PAINS DE GAÏA – 4 Place de la Mairie – Sainte Gemmes d'Andigné – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, pour le marché accepté ayant pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant la Gravoyère et Segré, pour le lot13 : Pains et autres – Pôle centre. La facturation des prestations réalisée sera effectuée dorénavant sur le compte du nouveau titulaire.
2026-351	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Remplacement des fauteuils et sol textile des 3 salles de projection du cinéma le Maingué – Avenant pour ajout de mission L au contrat de contrôle technique bâtiment **Conditions :** approbation de l'avenant présenté par l'APAVE pour l'ajout de mission L au contrat de contrôle technique bâtiment, dans le cadre du remplacement des fauteuils et sol textile des 3 salles de projection du cinéma le Maingué, Commune déléguée de Segré, pour un montant **500 € HT.** Le paiement de la facture sera effectué en plusieurs fois suivant l'avancement des travaux.
2026-352	**Objet :** Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au Groupe Milon au profit de l'association K'Dansé **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de danse, d'une superficie de 135 m², située au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit de l'association K'Dansé, à compter du 12 septembre 2026.
2026-353	**Objet** : Commune déléguée de Nyoiseau - Mission d'accompagnement pour la reprise des études et la réalisation d'un permis d'aménager – Aménagement des abords de la mairie et rue de l'Abbaye **Conditions :** approbation de la proposition de mission à intervenir avec la société PRAMA Ingénierie – 12 rue Olivier De Serres – 49070 BEAUCOUZÉ, dans le cadre la mission d'accompagnement pour la reprise des études et la réalisation d'un permis d'aménager pour l'aménagement des abords de la mairie et la rue de l'abbaye sur la commune déléguée de Nyoiseau - Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant de **10 799.00 € HT.** Les missions et la répartition des honoraires sont détaillées dans le tableau joint, à savoir : - PRAGMA 7 049.00 € HT - A.V.E.C. 3 750.00 € HT **10 799.00 € HT** Le paiement de cette mission s'effectuera selon l'avancement de l'opération.

2026-354	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'ADAPEI 49 – IME Clairval **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon (salle de danse), Rue de la Roirie, Segré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, au profit de l'ADAPEI 49 – IME Clairval, suivant un planning. Cette mise à disposition, conclue pour l'année scolaire, soit du 17 septembre 2026 au 8 juillet 2027, se fera moyennant une participation de 6.20 € par heure.
2026-355	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'un bureau de permanence au profit de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Maine et Loire **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un bureau de permanence situé au Centre Récré A Lune, 5 Rue Gillier sur la commune déléguée de Segré, au profit de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Maine et Loire, à compter du 1er septembre 2026. Cette mise à disposition se fera moyennant une participation forfaitaire de 11 € la demi-journée.
2026-356	**Objet** : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée - Mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'association Flée pulse **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de la salle polyvalente située 9 Rue des Tilleuls – l'Hôtellerie de Flée, Segré-en-Anjou Bleu, au profit de l'association Flée Pulse, domiciliée 4 chemin des loges, l'Hôtellerie-de-Flée, 49500 Segré-en-Anjou Bleu. Cette mise à disposition se fera les jeudis de 9h à 11h et de **16h** à 21h30 et est conclue à titre gratuit, à compter du 17 septembre 2026 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans. Annule et remplace la décision 2026-356 (changement de créneaux horaires)
2026-357	**Objet** : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de case columbarium dans le cimetière communal – Famille COLAS
2026-358	**Objet** : Communes déléguées d'Aviré et de St Martin du Bois – Démontage et réalisation de murets paysagers **Conditions :** approbation de la proposition de PELTIER Aménagement, pour le démontage et réalisation de murets paysagers sur les communes déléguées d'Aviré et St Martin du Bois pour un montant de **11 202,00 € TTC**. Le règlement de la facture s'effectuera selon l'avancement du chantier.
2026-359	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Restauration des intérieurs de l'église de le Madeleine – lot 2 – Menuiseries bois extérieures et intérieures – Avenant n°3 **Conditions :** approbation de l'avenant n°3 au marché de travaux, à intervenir avec MENUISERIE MENARD – 4 Rue du Chemin Neuf – La Pouèze – 49370 ERDRE-EN-ANJOU pour la restauration des intérieurs de l'église de la Madeleine commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot2 – menuiseries bois extérieures et intérieures, pour un montant de 2 469.00 € HT portant le nouveau montant de travaux à 56 293.00 € HT.
2026-360	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Remplacement des fauteuils et de la moquette des 3 salles de projections du cinéma le Maingué – Lot 2 : revêtement de sol textile – Avenant n°1 **Conditions :** approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la société GOUIN - 26 Rue des Ormeaux – 49100 ANGERS - Marché de travaux : remplacement des fauteuils et de la moquette des 3 salles de projection du Cinéma "Le Maingué" - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, lot 2 – Revêtement de sol textile pour un montant de 756.48 € HT portant le nouveau montant à 54 641.03 € HT.
2026-361	**Objet** : Projet de rénovation / extension de la mairie déléguée de Nyoiseau – Mission de coordination SPS – Avenant n°1 **Conditions** : approbation de l'avenant 1 pour la mission de coordination SPS avec l'entreprise APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France – Rue Albert Einstein – 53061 LAVAL Cedex 9, pour un montant de de 212.92 € HT portant le nouveau montant à 2 420.92 € H. Le paiement de cette mission s'effectuera selon l'avancement de l'opération.
2026-363	**Objet** : Contrat de prêt de 250 000 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou Basse Normandie **Conditions :** contraction auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie d'un contrat de prêt à taux fixe d'un montant de 250 000 € pour financer les investissements réalisés en 2026 sur le budget cinéma, dont les caractéristiques sont les suivantes :

	- Typologie Gissler : 1A - Montant : 250 000 € - Durée : 10 ans - Objet : Financement des investissements 2026 - Taux : Taux fixe de 3.97% - Périodicité des échéances : Trimestrielle - Mode amortissement : Amortissement constant (échéances dégressives) - Frais de dossier : 400 €
2026-364	**Objet** : Contrat de cession et avenant n°1 entre A demain mon amour et le Cargo pour le spectacle « Sous l'arbre » saison 2026-2027 **Conditions :** approbation du contrat de cession et l'avenant n°1 entre A demain mon amour, service action culturelle, hôtel du doyen, 11 Rue Lambert Léonard Leforestier, 14400 BAYEUX et le Cargo pour le spectacle « Sous l'arbre » sur la saison 2026-2027. Prix de cession : 3 200 € TTC Avenant n°1 frais annexe 1 060 € TTC
2026-365	**Objet** : Contrat de cession et avenant n°1 entre A demain mon amour et le Cargo pour le spectacle « Sous l'arbre miniature » saison 2026-2027 **Conditions** : approbation du contrat de cession et l'avenant n°1 entre A demain mon amour, service action culturelle, hôtel du doyen, 11 Rue Lambert Léonard Leforestier, 14400 BAYEUX et le Cargo pour le spectacle « Sous l'arbre miniature » sur la saison 2026-2027. Prix de cession : 1 200 € TTC Avenant n°1 frais annexe 205.60 € TTC
2026-366	**Objet** : Relais Petite Enfance – Location de la salle des parageots située sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère **Conditions :** approbation de la convention de location de la salle des parageots située 19 Rue Constant Gérard sur la commune déléguée de Noyant La Gravoyère dont le propriétaire est l'association Foyer laïque d'Education Permanente de Noyant la Gravoyère. Cette salle sera utilisée par le Relais Petite Enfance le 24 septembre 2026 en après-midi et en soirée. Le prix de la location s'élève à 120 €.
2026-367	**Objet** : Contrat de services avec Kirsch **Conditions :** approbation de la modification tarifaire du contrat de services Microsoft 365 pour l'utilisation de licences Visio, à compte du 23 Juin 2026. Chaque Licence est affectée à un seul et unique utilisateur. Le coût annuel par utilisateur sera de 156 € HT/annuel pour les licences Visio. Un prorata sera appliqué pour la première année au vu de l'engagement précédent dont le montant est de 104,4 € HT.
2026-368	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FERRE
2026-369	**Objet** : Commune déléguée de Nyoiseau – Marché de travaux – Projet de rénovation et d'extension de la mairie déléguée – Lot 7 menuiseries intérieures bois – Avenant n°2 **Conditions :** approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux à intervenir avec la SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet – Segré - 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU, pour le projet de rénovation et d'extension de la mairie de Nyoiseau - commune déléguée de Nyoiseau - Segré-en-Anjou Bleu, Lot7 : Menuiseries intérieures bois, pour un montant de 795.50 € HT portant un nouveau montant de travaux à 5 490.00 € HT.
2026-370	**Objet** : Commune déléguée de Saint-Sauveur de Flée – Marché de travaux – Projet de rénovation et d'extension de l'école « les 3 plumes » - Lot 10 : revêtement de sols carrelage – faïence – Avenant n°1 **Conditions :** approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la Société MALEINGE Carrelage – 59 Bis Avenue de Bon Air – 49115 MONTLIMART pour le projet de rénovation et d'extension de l'école « les 3 Plumes » commune déléguée de Saint Sauveur de Flée - Segré-en-Anjou Bleu, Lot10 : Revêtement de sols carrelage - faïence pour un montant de + 152.25 € HT, portant un nouveau montant de travaux à 16 402.78 € HT.
2026-371	**Objet :** Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'une salle au Groupe Milon au profit de l'association CarnaFloat **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de la salle Jules Ferry située au Groupe Milon à Segré, Segré-en-Anjou Bleu, au profit de l'association CarnaFloat, dont le siège social est basé 3 Rue Colette Besson sur la commune déléguée de Segré.

	Cette mise à disposition, conclue à titre gratuit, se fera les derniers vendredis de chaque mois de 17h30 à 21h, à compter du 1er octobre 2026 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.
2026-372	**Objet** : Commune déléguée d'Aviré – Marché de travaux – Projet d'extension et d'aménagement d'un atelier communal en salle de loisirs – lot 6 : menuiseries intérieures bois – Avenant n°1 **Conditions :** approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet - Segré - 49500 Segré-en-Anjou Bleu, pour le projet d'extension et d'aménagement d'une atelier communal en salle de loisirs - commune déléguée d'Aviré - Segré-en-Anjou Bleu**,** Lot6 : menuiseries intérieures bois pour un montant de 1 300.00 € HT portant le nouveau montant à 27 900.00 € HT.
2026-373	**Objet** : Commune déléguée d'Aviré - Marché de travaux – Projet d'extension et d'aménagement d'un atelier communal en salle de loisirs – Lot 11 : chauffage – ventilation – plomberie – Avenant n°1 **Conditions :** approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la société FLUID SYSTEM - 32 Quai de l'Authion – 49 130 Les Ponts de Cé, pour le projet d'extension et d'aménagement d'une atelier communal en salle de loisirs - commune déléguée d'Aviré - Segré-en-Anjou Bleu**,** Lot11 : chauffage, ventilation, plomberie pour un montant de 543.79 € HT portant le nouveau montant à 73 317.81 € HT.
2026-374	**Objet** : Commune déléguée d'Aviré – Marché de travaux – Projet d'extension et d'aménagement d'un atelier communal en salle de loisirs – Lot 12 : électricité – Avenant n°1 **Conditions :** approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la SAS FOUQUERON – 5 RUE Edmond Cannelle – ZA Moulin Marcille – 49 130 Les Ponts de Cé, pour le projet d'extension et d'aménagement d'un atelier communal en salle de loisirs - commune déléguée d'Aviré - Segré-en-Anjou Bleu**,** Lot12 : électricité pour un montant de 1 574.07 € HT portant le nouveau montant à 37 999.33 € HT.
2026-375	**Objet** : Commune déléguée de Nyoiseau – Projet de rénovation / extension de la mairie déléguée – Mission de coordination SPS – Avenant n°1 Annule et remplace la décision 2026-361 **Conditions :** approbation de l'avenant 1 pour la mission de coordination SPS avec l'entreprise APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France – Rue Albert Einstein – 53061 LAVAL Cedex 9, pour un montant de de 212.92 € HT portant le nouveau montant à 2 052.92 € HT. Le paiement de cette mission s'effectuera selon l'avancement de l'opération.
2026-376	**Objet** : Contrat de services avec Décalog Software **Conditions :** approbation de la modification tarifaire du contrat de services N° CPS5/SEGRE/0125/1, à partir du 21/09/2026, suite à l'ajout du site de la ludothèque. Le coût annuel sera dorénavant de 2250.98 € HT. Un prorata sera appliqué pour l'année 2026 de 85.46 € HT au vu des sommes déjà engagées.
2026-377	**Objet :** Commune déléguée de Segré – Mise à disposition d'un bureau au Groupe Milon au profit du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un bureau situé au Groupe Milon à Segré, Segré-en-Anjou Bleu, au profit du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), dont le siège social est situé 6 Rue du Grand Launay, 49000 ANGERS. Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er novembre 2026, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans. Le loyer mensuel est fixé à 100 € charges comprises.
2026-378	**Objet** : Commune déléguée de Segré - Marché de travaux – Réaménagement d'un plateau de bureaux – Niveau 1 SBO – Groupe Milon – Lot 7 : peinture – Avenant n°3 **Conditions :** approbation de l'avenant n°3 au marché de travaux à intervenir avec la SARL ANJOU PEINTURE- 21 chemin des Molaines - 49630 MAZÉ, pour le projet de réaménagement d'un plateau de bureaux – niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot7 : Peinture pour un montant de 375.40 € HT portant le nouveau montant à 17 489.44 € HT.
2026-380	**Objet** : Contrat de location maintenance avec Pitney Bowes pour la machine à affranchir **Conditions :** approbation du contrat à intervenir avec l'entreprise Pitney Powes, 5 Rue Francis de Pressense, Immeuble Vox, CS 20012, 93456 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX, pour le contrat de location maintenance de la machine à affranchir SEND PRO C. Le contrat est conclu pour 5 ans, à compter du 1er juin 2027. Le prix mensuel s'élève à 45.91 € HT.

2026-381	**Objet** : Commune déléguée de Nyoiseau – Restauration du reliquaire de l'église **Conditions** : approbation de la proposition de l'atelier Anaïs MENARD, pour la restauration du reliquaire de l'église de la commune déléguée de Nyoiseau, pour un montant de 2 650 € TTC. Le règlement de la facture s'effectuera en plusieurs fois suivant l'avancement des travaux.
2026-382	**Objet** : Commune déléguée d'Aviré - Marché de travaux – Projet d'extension et d'aménagement d'un atelier communal en salle de loisirs – Lot 11 : chauffage – ventilation – plomberie – Avenant n°2 **Conditions** : approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux à intervenir avec la société FLUID SYSTEM - 32 Quai de l'Authion – 49 130 Les Ponts de Cé, pour le projet d'extension et d'aménagement d'une atelier communal en salle de loisirs - commune déléguée d'Aviré - Segré-en-Anjou Bleu**,** Lot11 : chauffage, ventilation, plomberie pour un montant de - 3 210.19 € HT portant le nouveau montant à 70 107.62 € HT.
2026-383	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de la société Envergure – Avenant n°15 **Conditions :** approbation de l'avenant n°15 à la convention du 8 septembre 2025 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon (Salle de la Roirie), sur la commune déléguée de Segré, au profit de la société ENVERGURE, pour le mois de novembre 2026.
2026-384	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Concession de case columbarium dans le cimetière communal – Famille COUTANT
2026-385	**Objet** : Contrat de cession entre Astérios spectacles et le Cargo pour le spectacle 'Postludes' saison 2026/2027 **Conditions :** approbation du contrat de cession entre Astérios Spectacles – 35 rue du Chemin vert – 75011 PARIS et le Cargo pour le spectacle 'Postludes' sur la saison 26/27. Prix de cession 5 000€ HT soit **5 275€ TTC**
2026-386	**Objet :** Renouvellement du contrat de service de traçabilité numérique pour le restaurant scolaire Les Pierres Bleues – Segré **Conditions :** approbation du contrat avec la Société Silliker SAS- Mérieux Nutrisciences, 25 bd de la Paix - 95891 Cergy-Pontoise, pour la mise en place d'un service de traçabilité numérique pour le restaurant scolaire Les Pierres Bleues- Segré. Le contrat prend effet à compter au 01/10/2026 pour 3 ans soit jusqu'au 30/09/2029. Le montant de la prestation est de 104.99 € HT/mois, soit 125.99 € TTC/mois.
2026-387	**Objet** : Renouvellement du contrat de service de traçabilité numérique pour le restaurant scolaire René Brossard – Noyant la Gravoyère **Conditions :** approbation du contrat avec la Société Silliker SAS- Mérieux Nutrisciences, 25 bd de la Paix - 95891 Cergy-Pontoise, pour la mise en place d'un service de traçabilité numérique pour le restaurant scolaire René Brossard-Noyant la Gravoyère. Le contrat prend effet à compter au 01/10/2026 pour 3 ans soit jusqu'au 30/09/2029. Le montant de la prestation est de 104.99 € HT/mois, soit 125.99 € TTC/mois.
2026-388	**Objet :** Renouvellement du contrat de service de traçabilité numérique pour le restaurant scolaire Robert Fontaine – Segré **Conditions** : approbation du contrat avec la Société Silliker SAS- Mérieux Nutrisciences, 25 bd de la Paix - 95891 Cergy-Pontoise, pour la mise en place d'un service de traçabilité numérique pour le restaurant scolaire Robert Fontaine- Segré. Le contrat prend effet à compter au 01/10/2026 pour 3 ans soit jusqu'au 30/09/2029. Le montant de la prestation est de 126.99 € HT/mois, soit 152.39 € TTC/mois.
2026-389	**Objet** : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Concession d'une cavurne dans le cimetière communal - Famille CHERBONNIER
2026-390	**Objet** : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TROTTIER-HOUILLOT
2026-391	**Objet** : Commune déléguée de Nyoiseau – Location d'un ensemble modulaire : accueil, bureau et sanitaire pour la mairie **Conditions** : approbation de l'avenant au contrat N°PL-CT006026, pour la location d'un ensemble modulaire : accueil, bureau et sanitaire pour la mairie de la commune déléguée de Nyoiseau à Segré en Anjou Bleu, du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027, selon le détail suivant : - Total location mensuelle : 550,00 € HT - Montant du transport retour et manutention : 1 110,00 € HT

2026-392	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'association club d'échecs de Segré-en-Anjou Bleu **Conditions :** approbation de la convention fixant la mise à disposition de la salle des associations et de la salle Jules Ferry situées au sein du Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, par l'association du club d'échecs de Segré-en-Anjou Bleu. Les salles seront utilisées, à titre gratuit, les 11 octobre, 8 novembre, 12 et 13 décembre 2026, et le 31 janvier 2027.
2026-393	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de salles exclusives situées au Groupe Milon au profit de l'association Avant-Deux du Haut-Anjou **Conditions :** approbation de la convention fixant la mise à disposition de salles exclusives situées au sein du Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, à l'association de l'avant-deux du Haut Anjou. La convention, conclue à titre gratuit, est consentie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.
2026-394	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de salles non exclusives situées au Groupe Milon au profit de l'association Avant-Deux du Haut-Anjou **Conditions :** approbation de la convention fixant la mise à disposition de la salle des associations et de la salle de théâtre situées au sein du Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, à l'association de l'avant-deux du Haut Anjou. La convention, conclue à titre gratuit, est consentie pour les samedis soirs.
2026-395	**Objet** : Contrat de cession entre le Royal Velour et le Cargo pour le spectacle 'L'abolition des privilèges' sur la saison 2026-27 **Conditions :** approbation du contrat de cession entre Le Royal Velour – 2e et 3e étage Maison des associations 27 rue Jean Bart – 59000 LILLE et le Cargo pour le spectacle 'L'Abolition des privilèges' pour la saison 26/27, Prix de cession 7 800€ HT soit **8 229€ TTC** Frais transport 820€ HT soit **865,10€ TTC** Frais repas 192,60€ HT soit **203,19€ TTC**
2026-396	**Objet** : Convention de résidence de création entre le Cargo et le Collectif Allogène pour le spectacle 'Nos Chairs' **Conditions :** approbation de la convention de résidence de création entre le Collectif Allogène, 27 avenue de la gare St Joseph – 44300 NANTES et Le Cargo qui aura lieu **du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026**. La commune prend en charge le logement et les frais de repas sur présentation de facture. Atelier d'1h30 soit 135€ TTC.
2026-397	**Objet** : Commune déléguée de Châtelais – Mise à disposition de locaux au profit de l'association « les halles de Châtelais » **Conditions :** approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés à Châtelais, comme déléguée de Segré-en-Anjou Bleu, au profit de l'association « Les Halles de Châtelais » domiciliée 1, place de l'église Châtelais 49520 Segré-en-Anjou Bleu. Cette mise à disposition est conclue pour le vendredi 30 octobre et samedi 31 octobre 2026, à titre gratuit.
2026-398	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Réaménagement d'un plateau de bureaux – Niveau 1 SBO – Groupe Milon – Lot 8 – Plomberie-chauffage – Avenant n°2 **Conditions :** approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux à intervenir avec la SAS GUET – 5 Rue du Lavoir - Saint Martin du Bois - 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU - pour le projet de réaménagement d'un plateau de bureaux– niveau 1 SBO – Groupe Milon - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu**,** Lot8 : Plomberie-Chauffage - pour un montant de – 791.85 € HT portant le nouveau montant à 24 945,88 € HT
2026-399	**Objet** : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Bail professionnel pour la location de locaux de santé au profit du cabinet infirmier de Mme BLANVILLAIN Maud et Mme MENARD Nathalie – Avenant n°1 **Conditions :** approbation de l'avenant n°1 au bail professionnel pour la location de locaux au sein de l'espace santé, sis 22 rue Constant Gérard, Noyant-la-Gravoyère – 49520 SEGRE-EN-ANJOU BLEU, d'une surface d'environ 38m², au profit du cabinet de Mme Maud BLANVILLAIN et Mme Nathalie MENARD, Infirmières Diplômées d'Etat. Cet avenant modifie les articles 8.2 et 8.4 du bail professionnel dans les conditions suivantes : Le paiement du loyer et des charges sera réparti à charges égales entre chaque membre du cabinet

	infirmier.
2026-400	**Objet** : Marché de travaux d'enduits superficiels sur la commune – Avenant n°2 – Variation de prix **Conditions :** approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux, à intervenir avec la Société PIGEON TP LOIRE ANJOU – Agence de Renazé – route de Craon – CS30032 – 53800 RENAZÉ, pour le projet de travaux d'enduits superficiels pour l'année 2026 pour un montant de 10 572.63 € HT portant le nouveau montant de travaux – tranche optionnelle n°2 à 147 879.48 € HT soit un montant total du marché à 436 836.58 € HT.
2026-401	**Objet** : Commune déléguée de Nyoiseau - Marché de travaux – Projet de rénovation et d'extension de la mairie de Nyoiseau – Lot 6 : menuiseries extérieures en bois – Avenant n°1 **Conditions :** approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la SARL SIGMA - 2 Rue Jean Monnet – Segré - 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU, pour le projet de rénovation et d'extension de la mairie de Nyoiseau - commune déléguée de Nyoiseau - Segré-en-Anjou Bleu, Lot6 : menuiseries extérieures en bois, pour un montant de 282.00 € HT portant le nouveau montant de travaux à 23 993.00 € HT.
2026-402	**Objet** : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PIAU
2026-403	**Objet** : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BOUTEILLER
2026-404	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Contrat de bail relatif au presbytère – Avenant n°3 **Conditions** : approbation de l'avenant n°3 au bail signé le 25 novembre 2015, visant à en prolonger la durée jusqu'au 31 octobre 2027.
2026-405	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Remplacement des fauteuils et de la moquette des 3 salles de projections du cinéma le Maingué – Avenant 2 **Conditions :** approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux à intervenir avec la société KLS VIP-980 rue Blaise Pascal - 39000 Lons-le-Saulnier - Marché de travaux : remplacement des fauteuils et de la moquette des 3 salles de projection du Cinéma "Le Maingué" - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, lot 1 – Fauteuils pour un montant de 0.00 € HT portant le nouveau montant à 127 487.86 € HT.
2026-406	**Objet** : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille HEULIN
2026-407	**Objet** : Commune déléguée de Châtelais – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral **Conditions** : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre des limites de propriétés cadastrées section 081 B, n°1273, 1491 et 1493, lieu-dit 160 route de Carbay, commune déléguée de Châtelais, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de M et Mme HEULIN Jean-Marie et Danielle et la commune
2026-408	**Objet :** Contrat de cession entre W Spectacle SARL et le Cargo pour le concert 'WATT' saison 2026/2027 **Conditions** : approbation du contrat de cession entre W SPECTACLE SARL, 61 Rue de Turenne – 75003 PARIS et le Cargo pour le concert 'WATT' sur la saison 26/27. Prix de cession 12 500€ HT soit 13 187,50€ TTC Acompte à verser à la signature du contrat sur présentation de la facture 6 250€ HT soit 6 593,75€ TTC Solde à verser au 21 novembre sur présentation de la facture 6 250€ HT soit 6 593,75€ TTC
2026-409	**Objet** : Commune déléguée de St Sauveur de Flée – Marché de travaux – projet de rénovation et d'extension de l'école « les 3 plumes » - Lot 12 : peinture – Avenant n°1 **Conditions :** approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la Société GERAULT Entreprise de peinture, 16 rue André Citroën, 53940 ST BERTHEVIN pour le projet de rénovation et d'extension de l'école « les 3 Plumes » commune déléguée de Saint Sauveur de Flée - Segré-en-Anjou Bleu, Lot12 : Peinture pour un montant de + 394.70 € HT, portant un nouveau montant de travaux à 24 305.64 € HT.
2026-410	**Objet :** Commune déléguée de St Sauveur de Flée – Projet de rénovation extension de l'école – Mission de Contrôle Technique du bâtiment – Attestation thermique à l'achèvement des travaux **Conditions** : approbation de la proposition financière pour la rédaction de l'attestation thermique à l'achèvement des travaux avec l'entreprise APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France – Rue Albert Einstein – 53061 LAVAL Cédex 9, pour un montant de 520 € HT. Le paiement de cette mission s'effectuera à la remise de l'attestation.

2026-412

Objet : Contrat d'abonnement à intervenir avec la société Camping-car park pour le camping de Nyoiseau

Conditions : approbation du contrat d'abonnement Secure One à intervenir avec la société Camping-car Park, 3 rue du Dr Ange Guépin, 44210 PORNIC, pour le camping de Nyoiseau.
Le contrat prend effet au 1er novembre 2026 et le coût s'élève à 36 € HT par mois.
Ce contrat annule et remplace le contrat de la décision 2026-N°138.

2026-413

Objet : Résidence d'artiste Micro-folie – Demande de subvention

Conditions : sollicitation sur la base du plan de financement suivant d'une subvention auprès de l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette, 211 Avenue Jean Jaurès 75019 Paris de 2 500 € pour une résidence d'artiste Micro-Folie à Segré-en-Anjou Bleu

Charges		**Ressources**	
Objet	Montant TTC	Entité	Montant
Charges spécifiques à l'action	2800 €	DRAC	10 000 €
Charges de personnel	10000 €	La Villette	2500€
Hébergement-transport	2700 €	Segré-en-Anjou Bleu	5000 €
Publication communication	2000 €		
Total TTC	17500 €	Total TTC	17500 €

2026-414

Objet : Contrat de cession entre l'association le Cochon Voyageur et la mairie pour un spectacle à la médiathèque

Conditions : approbation du contrat de cession entre l'association Le Cochon Voyageur et la Mairie de Segré-en-Anjou Bleu pour le spectacle de la Cie Benoulka « Le Kamishipatch, Alice au Pays des Merveilles» mercredi 17 février 2027
Prix de cession : 480 €

2026-415

Objet : Commune déléguée de Segré – Convention de mise à disposition au profit de l'Etat

Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon à Segré, Segré-en-Anjou Bleu, au profit de la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine et Loire, pour les services de la circonscription de l'inspection de l'Education Nationale.
Cette mise à disposition est conclue pour une durée de 7 mois, prenant effet au 1er janvier 2027 et se terminant le 31 juillet 2027. Le loyer mensuel est fixé à 326 € et les charges locatives à 89,50 €.

2026-416

Objet : Contrat de maintenance pour le logiciel SUFFRAGE WEB de Logitud

Conditions : approbation du contrat d'hébergement et de maintenance proposé par LOGITUD.
Le contrat prend effet à compter du 01 Janvier 2027 et son échéance est fixée au 31 décembre 2029. Le prix annuel s'élève à 1298.22 € HT par an.

2026-417

Objet : Contrat de maintenance pour les logiciels SIECLE, ETERNITE, AVENIR de Logitud

Conditions : approbation du contrat de maintenance de la gamme POPULATION proposé par LOGITUD.
Le contrat prend effet à compter du 01 Janvier 2027 et son échéance est fixée au 31 décembre 2028. Le prix annuel s'élève à 3 115,71 HT €.

2026-418

Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au profit de l'association ASURE

Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés Zone Industrielle d'Etriché, Segré-en-Anjou Bleu, au profit de l'association ASURE.
Cette mise à disposition est conclue pour une durée de 9 ans, à compter du 1er octobre 2026.
La commune met ces locaux à disposition de l'association moyennant un loyer mensuel, pour l'année 2026, fixé à 988.75 €.

2026-419

Objet : Commune déléguée de Châtelais – Mise à disposition de locaux de l'espace santé au profit de la SCP Boulestreau Cocandeau

Conditions : approbation du bail professionnel pour la location de locaux au sein de l'espace santé situés 6 rue Principale – Châtelais - 49520 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, d'une surface de 22,48m², au profit de la SCP Boulestreau Cocandeau.
Cette mise à disposition est conclue à compter du 1er novembre 2026, pour une période de 6 années.
Le loyer mensuel est fixé à 164,56€ TTC charges comprises.

2026-420

Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Approbation du devis de Bespoke Atelier pour la mairie

Conditions : approbation de la proposition de l'atelier Bespoke Atelier, pour la création d'une

	composition typographique destinée à la mairie déléguée de Nyoiseau, pour un montant de 18 731,70 € TTC. 50% du prix sera demandé au lancement du projet et 50% à la livraison finale.
2026-421	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de la société Envergure – Avenant n°16 **Conditions :** approbation de l'avenant n°16 à la convention du 8 septembre 2025 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés au sein du Groupe Milon (Salle de la Roirie), sur la commune déléguée de Segré, au profit de la société ENVERGURE, pour le mois de décembre 2026.
2026-422	**Objet** : Contrat de maintenance du logiciel Gallia **Conditions** : approbation du contrat de maintenance et d'hébergement pour la Solution GALLIA proposée par UTOPIA. Le contrat prend effet à compter du 01 octobre 2026. Ce contrat sera renouvelé tacitement tous les ans dans la limite de 12 ans. Le prix mensuel est de 45 € HT.
2026-423	**Objet** : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'association Club d'échecs de Segré-en-Anjou Bleu **Conditions** : approbation de la convention fixant la mise à disposition de la salle des associations, la salle Jules Ferry et la salle de la roirie situées au sein du Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, par l'association du club d'échecs de Segré-en-Anjou Bleu. Les salles seront utilisées, à titre gratuit, les 22 novembre, 13 décembre 2026 et 17 janvier, 24 janvier et 4 avril 2027.

Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption

Numéro	Adresse terrain	Parcelles dossier	Commune déléguée
DIA0493312600230	7 Rue de la Gare	3311360B0373, 3311360B0677, 3311360B0712	La Ferrière de Flée
DIA0493312600229	19 Allée du Ronceray	331000AC0344, 331000AC0345	Segré
DIA0493312600228	68 Rue Charles de Gaulle	331000AM0017	Segré
DIA0493312600227	13 Rue du Val de Loire	331000AL0060	Segré
DIA0493312600226	68 Rue des Hauts Saint-Jean	331000AI0075	Segré
DIA0493312600225	4 Impasse de la Butte	331229AE0340, 331229AE0343, 331229AE0346, 331229AE0348, 331229AE0355, 331229AE0352	Noyant La Gravoyère
DIA0493312600224	30 Allée des Lauriers	331000AC0164, 331000AC0165	Segré
DIA0493312600222	4 Grande Rue	331233AB0138	Nyoiseau
DIA0493312600221	1 Place de l'Eglise	3311870B0089, 3311870B1100, 3311870B1101	Marans
DIA0493312600220	13 Rue du Général de Gaulle	3311360B0321, 3311360B0328, 3311360B0329	La Ferrière de Flée
DIA0493312600219	5 Chemin des Ecuries	331229AE0312, 331229AE0314, 331229AE0366, 331229AE0367, 331229AE0369	Noyant La Gravoyère
DIA0493312600218	6 Rue de la Miochellerie	331081AB0314	Châtelais
DIA0493312600214	9 11, 13 et 15 Rue du Misengrain	331229AE0339, 331229AE0341, 331229AE0342, 331229AE0344, 331229AE0345, 331229AE0347, 331229AE0380, 331229AE0350, 331229AE0353	Noyant La Gravoyère
DIA0493312600213	1 Rue de l'Oudon	3310770B0858	La Chapelle sur Oudon
DIA0493312600210	5 Impasse de la Pépite	331000AI0159, 331000AI0094	Segré
DIA0493312600209	911 Rue de Court Pivert	3310000D0181, 3310000D0273	Segré
DIA0493312600208	1 Chemin du Stade	331000AC0572, 331000AC0577	Segré
DIA0493312600207	2 Boulevard Léon Mauduit	331000AL0476, 331000AL0188	Segré
DIA0493312600206	11 Place de l'Eglise	3311840B0257, 3311840B0258, 3311840B0259, 3311840B0261	Louvaines
DIA0493312600205	54 Avenue du Général d'Andigné	3312770D0218, 3312770D1094	Ste Gemmes d'Andigné
DIA0493312600204	2 Rue Transversale	331229AL0003	Noyant La Gravoyère
DIA0493312600203	5 Place de la République	331000AB0216	Segré
DIA0493312600202	2 Rue de Pimodan	3310770A0394	La Chapelle sur Oudon
DIA0493312600201	26 Avenue du Général d'Andigné	331000AE0230, 331000AE0231	Segré
DIA0493312600200	11 Rue des Magnolias	3311360B0835	La Ferrière de Flée
DIA0493312600199	3 Rue Albert Camus	3310770B1273	La Chapelle sur Oudon
DIA0493312600198	27 Rue Georges Bachelot	331229AL0115	Noyant La Gravoyère
DIA0493312600197	14 Rue du Ponceau	331305AB0640	St Martin du Bois
DIA0493312600196	6 Rue des Deux Colombes	3312330C0553	Nyoiseau
DIA0493312600195	53 rue Pasteur	331000AB0275, 331000AB0276, 331000AB0333	Segré

Numéro	Adresse terrain	Parcelles dossier	Commune déléguée
DIA0493312600194	12 Rue de la Closerie	3312330D0279, 3312330D0359	Nyoiseau
DIA0493312600189	6 Résidence Saint Joseph	331000AB0477	Segré
DIA0493312600188	6 rue Gustave Richard	331000AE0540, 331000AE0274, 331000AE0541	Segré
DIA0493312600182	2 rue racine	331000AM0144	Segré
DIA0493312600180	2 rue racine	331000AM0144	Segré
DIA0493312600177	2 rue racine	331000AM0144	Segré
DIA0493312600170	2 Rue St Joseph	331000AB0477	Segré
DIA0493312600166	58bis Rue Lamartine	331000AE0369, 331000AE0545	Segré

QUESTIONS DIVERSES

1/ <u>Question de Mme HESNAUX-LAVALADE</u>

« Madame le Maire,

En ce début d'année 2026, la presse locale, à travers les colonnes du Courrier de l'Ouest et du Haut Anjou, s'est fait l'écho d'une affaire sensible concernant une suspicion de détournement de fonds au sein même des services de notre mairie.

La gestion rigoureuse des deniers publics et la transparence institutionnelle sont des piliers fondamentaux de la confiance que les habitants de Segré-en-Anjou Bleu accordent à leurs élus et à leur administration. À ce jour, et malgré l'émoi légitime suscité par ces révélations auprès de nos concitoyens, aucun point d'étape officiel n'a été partagé en conseil municipal à propos de ce dossier.

Dès lors, au nom du groupe « Acteur de notre commune », nous souhaitons vous poser les questions suivantes :

Confirmez-vous l'existence d'une enquête administrative ou judiciaire en cours suite à ces soupçons de détournements de fonds ?

Quelles mesures conservatoires ou correctives ont été prises par la municipalité pour sécuriser les circuits financiers et comptables de la collectivité depuis le début de cette affaire ?

Enfin, engagez-vous à informer de manière transparente l'ensemble des conseillers municipaux des suites réservées à ce dossier dès que le cadre légal et la levée du secret de l'enquête le permettront ?

Nous vous remercions pour vos éléments de réponse.

Le groupe acteur de notre commune. »

2/ <u>Question de M TROTTIER</u>

« Mme le Maire, chers collègues,

En juin dernier, lors d'un conseil municipal et à l'occasion d'un point non inscrit à l'ordre du jour, vous nous avez informés de la nomination d'un ambassadeur chargé de promouvoir et de préparer le passage de la flamme olympique sur notre commune.

Nous tenons à préciser que nous serions totalement favorables à l'accueil de la flamme olympique à Segré. C'est un événement qui peut être festif et fédérateur pour notre territoire.

Cependant, nous nous posons plusieurs questions concernant le coût de cette opération, son organisation et surtout les retombées concrètes qu'elle pourrait apporter à notre commune.

Plusieurs commerçants et acteurs économiques locaux nous ont également fait part de leurs interrogations concernant les méthodes de prise de contact de cet ambassadeur et la manière dont cette mission est menée.

Nous souhaitons donc obtenir quelques précisions :

- Nomination : Dans quel cadre cette personne a-t-elle été désignée ?

- Budget : Quel budget est prévu pour cette mission (indemnités, déplacements, frais divers) ?

- Encadrement : Qui supervise ses actions et en est responsable ?

- Consignes : Quelles règles lui ont été données pour garantir de bonnes relations avec les commerçants et les partenaires locaux ?

Nous souhaitons également rappeler un précédent : celui du Vendée Globe.

En 2015, la commune avait annoncé un partenariat pour le Vendée Globe 2016-2017. À la suite de cette décision, une pétition avait été créée pour contester ce choix et demander que les sommes engagées soient utilisées pour des projets plus utiles à la commune. Cette pétition est d'ailleurs toujours accessible en ligne aujourd'hui.

Le montant de 50 000 € avait notamment été évoqué pour ce sponsoring, pour un coût global annoncé de 80 000 €.

Nous ne souhaitons pas que ce type de situation se reproduise. Nous devons nous interroger sur l'utilisation de l'argent public et sur les bénéfices réels de ce genre d'opération pour notre territoire.

Nous avons des associations à soutenir, des équipements à entretenir, des commerces à accompagner et des familles à aider.

Nous ne sommes pas opposés aux événements qui permettent de faire connaître Segré, mais nous souhaitons que les dépenses engagées aient un véritable intérêt pour notre commune et ses habitants.

Nous vous remercions pour les réponses que vous pourrez apporter à nos questions. »

INFORMATIONS

1/ Madame COQUEREAU informe qu'elle a accepté les deux questions diverses du même groupe car il n'y en avait pas d'autres. A l'avenir, elle aimerait que chaque groupe puisse réduire à une question.

2 / Label ville active et sportive avec trois lauriers

3 / Cérémonie du 11 novembre 2026 à 11h au monument aux morts

4/ Inauguration de la salle de la Sazée le samedi 7 novembre 2026 à 11 h

5/ Madame COQUEREAU remercie sincèrement les élus pour leur assiduité aux réunions de conseil municipal